

Subvention à l'Association Sportive de  
l'UPS – Budget 2020.

## Conseil d'administration du 9 décembre 2019

### Délibération 2019/12/CA-129

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;*

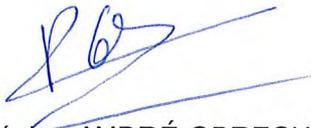
*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers accordent une subvention à l'Association Sportive de l'UPS d'un montant de 58 000 € - Budget 2020 du Pôle Sport.**

Toulouse, le 9 décembre 2019  
La Présidente,



  
Régine ANDRÉ-OBRECHT

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 20  
Nombre de voix défavorables : 4  
Nombre d'abstentions : 2  
Ne prennent pas part au vote : 0